



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2026/057/E

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Délégation de signature à Madame Léa SCALISI

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Considérant que Madame Léa SCALISI, Responsable évènementiel, remplit les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard de ses fonctions ;

Considérant la nécessité de garantir la bonne marche, l'efficacité et la continuité des services de la sécurité publique et de la police municipale ;

ARRÊTE **en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

ARTICLE 1 : Il est donné à Madame Léa SCALISI, Responsable évènementiel, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la validation des factures attestant du service fait relevant de son service.

ARTICLE 2 : Cette délégation prendra effet à compter la signature du présent arrêté. Cette délégation relevant du pouvoir discrétionnaire du maire, celle-ci peut la retirer à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision et sans que ceci soit considéré comme une sanction disciplinaire.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié ; ampliation en sera transmise au Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à Mme SCALISI,
Le : 16/04/2026
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le 16 AVR. 2026

Le Maire
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260416-A_2026_057_E-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026